RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Université d'ORLÉANS

Réf : DGSSAJE-2025-1

ARRÊTÉ RELATIF AUX CANDIDATURES RECEVABLES ELECTIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL ACADEMIQUE LE 04 FEVRIER 2025

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans et notamment son articles 62 ;
Vu l'arrêté DGSSAJE2024-86 relatif à l'élection du président du conseil académique de l'université d'Orléans du 8 janvier 2025 ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

ARRÊTE

ARTICLE I – CANDIDATURES RECEVABLES POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL ACADEMIQUE, PAR ORDRE DE PRÉSENTATION

- Monsieur Romain ABRAHAM, candidature présentée par Monsieur Éric BLOND.

ARTICLE II – PUBLICITE

Cet arrêté est adressé à tous les membres du conseil académique et publié sur le site internet de l'université.
La directrice générale des services de l'université d'Orléans est chargée de la diffusion du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2025

Le Président de l'université d'Orléans,

Eric BLOND

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques, chargé des élections à l'université : M. Sébastien COVIAUX au 02.38.49.49.57, M. Paul-Louis MABILLE au 02.38.49.47.45, M. Kevin JOINNIN au 02.38.49.47.97, Mme Camille AMELINEAU au 02.38.56.78.24 et Mme Marlène SUKIENNIK au 02.38.49.25.51.
Courriel : saj@univ-orleans.fr

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 31 janvier 2025. Transmis au Recteur le : 31 janvier 2025.